

Avis d'Attribution ATTESTATION DE PUBLICATION

Document généré le **jeudi 11 mai 2023 à 17:40**S-PF-1227939 27/02/23 *Attribuée (soldée)*202212121434 04/01/23 **Procédure Ouverte****Service : SAM / Marleine Abdallah**

Accord-cadre de services de télécommunications mobiles

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale 11/05/23	11/05/23		

Diffusion Presse	Version Transmis	Publication Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale			
JOUE	Intégrale			
France Antilles - Ed. Guadeloupe	Intégrale			

Service : SAM**Classification CPV :**Principale : **64200000** - Services de télécommunications**MARCHE SANS SUITE****GRAND PORT MARITIME GUADELOUPE**

M. Jean-Pierre Chalus - Président du Directoire
 Quai Ferdinand de Lesseps
 97165 Pointe à Pitre cédex
 SIRET 79453852000014



Objet du marché	Accord-cadre de services de télécommunications mobiles
Référence acheteur	202212121434
Nature de la procédure	Services
Procédure	Procédure ouverte
Code CPV principal	64200000 - Services de télécommunications
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GUADELOUPE Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr 34, chemin des Bougainvilliers 97100 BASSE-TERRE

Tél : 0590814538

greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

<http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GUADELOUPE

34, chemin des Bougainvilliers

97100 BASSE-TERRE

Tél : 0590814538

greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

<http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr>

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

CET AVIS A ÉTÉ DÉCLARÉ SANS SUITE

Renseignements complémentaires

Modalité de consultation du dossier de marché :

Contactez Mme TRAMIS Marie-Josée

GRAND PORT MARITIME DE LA GUADELOUPE

DDJAM

Service Achats-Marchés

Quai Ferdinand de Lesseps

BP 485

97 165 Pointe-à-Pitre Cédex

Tel : +33 0590686292

Fax : +33 0590686291

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ; Pour les marchés et accords-cadres passés selon une procédure formalisée, la signature du marché ne peut intervenir avant l'expiration d'un délai de 16 jours, à compter de la date de la notification de rejet et d'attribution (11 jours en cas de notification par voie électronique). - Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ; - soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'état du 4 avril 2014 no358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Envoi le 11/05/23 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : France Antilles - Ed. Guadeloupe